



L'ÉDITO

par Jannika Laxén

Enfin le beau temps, Pâques et ses vacances, et les Doctoriales ! C'est vrai que le concept de vacances ne fait pas partie du vocabulaire des doctorants mais ce qui me plaît dans « vacances » c'est que c'est calme à la fac pour travailler !!

Avril c'est également le mois des Doctoriales ! Vous qui vous êtes lancés dans cette aventure, vous allez vous apercevoir qu'une « semaine tranquille au bord de l'étang de Mèze » est en réalité une semaine de travail « réflexico-inventivo-coopérativo-crétatif » acharné. Mais une semaine inoubliable ! Ce sera l'occasion de mieux connaître l'entreprise, de vous découvrir dans des situations de travail en groupe, sous stress et fatigue. Et surtout, profitez-en pour faire la fête avec vos nouveaux amis pendant la soirée organisée par Contact!

Et pour les autres, faites, vous aussi, un petit tour à la mer pour faire le plein d'iode ou à la campagne prendre un peu d'air pur. On en a tous besoin, et c'est au printemps qu'on apprécie le plus ces changements d'ambiance et de décor !!!



AGENDA

- La thèse numérique
- Les Doctoriales® 2009 approchent...
- Journées Doctiss et CBS² p. 2
- Le nouveau contrat doctoral : que penser ? p. 3
- Culture / Sorties en avril p. 4

3 avril, 9h30

**Séminaire sur la conversion
Conversions au Moyen Âge**

Maison des Sciences de l'Homme, 17 rue Abbé de l'Épée

6 - 10 avril, 9h30

**Colloque du Centre de Bio-Archéologie et d'Écologie - UMR 5059
Archéométrie 2009. Ressources, sociétés, biodiversité**

Campus du CNRS, 1919 Route de Mende

9 avril, 8h45 - 18h30

DOCTISS - Journée des doctorants de l'ED I2S

Campus St Priest, ED I2S

20 - 26 avril

Doctoriales® Languedoc-Roussillon

Mèze

21 avril, 14h30

**Séminaire sur la production culturelle en Languedoc-Roussillon
La guerre des langues : quand la Provence part en croisade contre les Occitans**

MSH, 17 rue Abbé de l'Épée

23 avril, 8h30 - 10h30

**P'tit Déj' Contact
La création d'entreprise**

Restaurant universitaire Triolet

30 avril, 18h

Inauguration de l'antenne Contact à l'UM3

Maison Des Etudiants, salle 06 – UPV - Montpellier III

LA THÈSE ELECTRONIQUE

Les trois universités montpelliéraines et Montpellier SupAgro ont décidé de passer, au 1^{er} janvier 2010, au dépôt électronique des thèses, tel que le prévoit l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses.

L'année 2009 sera une année de test : plusieurs écoles doctorales instituent un dépôt mixte pour leurs thèses (l'exemplaire papier continuera à faire foi mais il s'accompagnera d'une version électronique).

Les écoles concernées sont les suivantes :

- ED Économie & Gestion
- ED Information, Structures, Systèmes
- ED SIBAGHE
- ED 58 - Langues, littératures, cultures, civilisations

Quels avantages au dépôt électronique ?

- une meilleure visibilité pour une production scientifique riche mais difficilement accessible jusqu'à présent car la thèse papier, conservée uniquement dans la bibliothèque de l'université de soutenance, n'est consultable ailleurs que sous forme de microfiches ou via le prêt entre bibliothèques.
- une meilleure protection des auteurs contre le plagiat, du fait de cette meilleure visibilité. Le document source étant largement accessible, son antériorité est déterminée et le plagiat peut être plus facilement révélé.
- la garantie de la pérennité des données.
- l'harmonisation des pratiques déjà existantes.

Quels changements dans les formalités de dépôt ?

Ce choix implique des changements importants dans les formalités de dépôt des thèses et concerne l'ensemble des acteurs du circuit : doctorants, directeurs de thèses, écoles doctorales, administration de la recherche et bibliothèques universitaires.

Ce dépôt va s'effectuer sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) pour l'UM3, et « via le compte personnel ADUM », au moment de l'enregistrement de la soutenance, pour l'UM1, l'UM2 et Montpellier SupAgro. Vous trouverez dans votre compte personnel ADUM les documents accompagnant le dépôt de la thèse électronique.

Réunion d'information « Thèses électroniques à Montpellier » Jeudi 23 avril de 14h à 17h - UM2, Amphi Dumontet (bâtiment administratif)

- Thèse en ligne pourquoi ?
- Thèse en ligne pour qui ?
- Propriété intellectuelle
- Édition électronique
- Déposer sa thèse
- Questions/réponses

Cette réunion d'information est destinée aux doctorants de 3^{ème} année et plus et à leurs encadrants

LES DOCTORIALES® 2009

20 - 26 avril - MÈZE

Module de Formation destiné prioritairement aux doctorants de 2^{ème} année



Durant une semaine, les doctorants de toutes disciplines vont coopérer et proposer, ensemble, un projet innovant. Une façon pratique de découvrir les métiers hors recherche et d'être sensibilisé à la création d'entreprise.

Les référents encadrent les groupes de doctorants et leur apportent leur expérience en matière de gestion de projet.

C'est dans le cadre exceptionnel de Mèze qu'une alchimie cérébrale s'opère entre les doctorants et les précieux conseils des organisateurs, véritable expérience du monde de l'entreprise.

Plus d'informations sur <http://med.univ-montp2.fr/>

Journée DOCTISS

Le jeudi 9 avril sur le campus St Priest.

Pour tous les doctorants de l'école doctorale I2S (Information Structures Systèmes)

Les objectifs de la journée :

- * Promouvoir la science et la recherche au sein du campus et susciter l'envie et l'engagement dans cette voie chez les jeunes générations.
- * Donner aux jeunes chercheurs une expérience dans la pratique de la communication scientifique.
- * Mettre en avant les compétences des futurs docteurs auprès d'un public d'industriels et de responsables d'entreprises.



Programme: <http://www.lirmm.fr/doctiss09/>

7^{èmes} Journées CBS²

L'Association CBS² (Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé) organise le 7^{ème} Congrès de l'école doctorale CBS².

Du 5 au 7 mai à Montpellier SupAgro, amphi Philippe Lamour.

Cette manifestation est conçue pour les doctorants de l'ED CBS². Comme pour les sessions précédentes, les doctorants pourront présenter leurs travaux de recherche par voie de posters ou de communications orales. De plus, cette année les doctorants sont invités à participer à une session de vulgarisation scientifique sous forme de posters, avec la participation des représentants d'associations de malades du Languedoc-Roussillon.



Toutes les infos sur l'Association et les Journées CBS² :

<http://www.assocbs2.org/journeesCBS2/>

Le nouveau contrat doctoral ou contrat *théoriquement* unique : que penser ?

Nombreux sont les questionnements à propos du nouveau contrat doctoral. Un grand nombre d'affirmations circulent à ce sujet, crainte ou propagande, on ne sait quoi penser face à cette marée d'informations.

Tout d'abord, un historique : le décret relatif au contrat doctoral est en cours de rédaction depuis déjà près d'un an. Lorsque qu'il sera publié, c'est à ce texte que devront se référer les universités pour rédiger les contrats doctoraux. Lors de la rédaction de ce décret, le ministère en a négocié les termes avec différents interlocuteurs : des représentants des doctorants (la CJC, la Guilde), certains syndicats (Sgen-Cfdt), des représentants étudiants (la Cé, FAGE), des représentants des docteurs (Andès) ...

L'objectif premier est d'avoir un contrat doctoral unique à l'usage de tous les organismes publics, alors que pour l'instant le type de contrat dépend du type de financement. Ce contrat remplacera l'actuel contrat d'allocation de recherche (ou MRT) avec ou sans monitorat, et pourra être utilisé pour tous les autres types de financement, comme par exemple les financements provenant d'associations caritatives, des Régions et des EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique)... Ce contrat non obligatoire ne concernera ni les doctorants embauchés par des entreprises (CIFRE) ou des organismes privés, ni les doctorants non financés. Ce contrat entrera en vigueur au maximum six mois après le début de la thèse.

Voyons-en les principales caractéristiques :

- Le contrat doctoral s'inscrit dans le cadre de la LRU, dans la mesure où l'employeur sera systématiquement le président ou le directeur de l'établissement de rattachement du doctorant, c'est-à-dire, le plus souvent, un président d'université. C'est lui qui décidera de l'attribution et du nombre de contrats signés, et non plus l'État, qui fléchait jusqu'ici un budget correspondant à un nombre d'allocations de recherche donné.
- Le contrat doctoral s'inscrit dans un cadre juridique professionnel, le doctorant ne reçoit plus une *allocation*, mais un *salaire*. A travers ce changement de vocabulaire, le doctorant n'est plus simplement un étudiant bénéficiant d'une aide financière mais un professionnel rémunéré pour son travail.
- Cela peut ouvrir des droits fondamentaux aux doctorants n'y ayant actuellement pas accès avec certains contrats (notamment les contrats EGIDE : collaboration France-Étranger). Mais cela relève du choix de l'employeur, qui est libre d'adopter ou non ce nouveau contrat non obligatoire.
- Il n'y a plus de limite d'âge, alors que jusqu'ici il fallait avoir moins de 25 ans pour bénéficier d'une allocation de recherche, et il n'est plus nécessaire d'avoir obtenu son master l'année précédant le début de la thèse, ce qui était le cas avec l'allocation.
- Le contrat sera un CDD de trois ans prolongeable d'un an sur conditions exceptionnelles, quand jusqu'ici le contrat était un CDD de un an renouvelable tacitement deux fois.
- En cas de rupture du contrat par l'employeur au cours de ces trois ans, le doctorant recevra des indemnités de licenciement.
- Une période d'essai de deux mois sera mise en place en début de thèse, applicables aux deux parties.
- Le doctorant pourra se consacrer entièrement à des activités de recherche mais il pourra aussi postuler chaque année sur un temps partiel associé à d'autres activités rémunérées (5/6^e recherche + 1/6^e enseignement, conseil en entreprise ou communication scientifique).
- Le contrat doctoral supprime donc le monitorat. Ainsi, nous ne pouvons pas prédire l'avenir des formations CIES. Pour Montpellier, certaines formations seront reprises par les écoles doctorales (à travers la MED) mais nous n'en savons pas plus.
- Le contrat doctoral impose un salaire minimum. Il pourra donc permettre éventuellement au doctorant de négocier son salaire. Ce point peut être un atout pour augmenter l'attractivité des parcours recherche. Il risque cependant de creuser encore les inégalités entre les universités.

En conclusion, il nous semble que le principe d'un vrai contrat unique est très intéressant, même si celui-ci restera non obligatoire. En revanche, il nous semble important de replacer cette réforme dans son contexte (LRU, CIES...) pour en comprendre les enjeux. De plus, n'oublions pas que des négociations sont en cours, les affirmations précédentes concernant le projet de décret récrit le 11 mars 2009.

Nous espérons vous avoir éclairés sur le contrat doctoral. Pour plus d'informations :

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org> • <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2009/02/critiques-et-db.html>

Alban Gassenq et Aurélie Cailleau

FIESTA

Soirée Fiesta du 27 mars

Après le Noël des Doctorants en décembre, Contact a une nouvelle fois permis aux docteurs et doctorants de se retrouver au Cargo, pour la soirée **Spring Break des doctorants**.



Et le tout, comme à l'accoutumée, dans une ambiance très conviviale. Une soirée qui nous a également permis de découvrir de nouveaux visages et de futurs adhérents. Bref, une vraie réussite !

Emmanuel Clerc et Nicolas Pous, pour l'équipe Fiesta

ENVIE DE SAVOIR ?

Les rendez-vous du CNRS

Le mercredi, 1 fois par mois, 16h30-18h00 - Amphi du CNRS
Cycle de conférences ouvertes à tous les curieux de sciences. Accès libre et gratuit.

Prochaine date : **29 avril**

Événements extrêmes (crues et tempêtes) en Languedoc-Roussillon, depuis l'an 1000



dépasser les frontières

Café & vidéo

Le 1^{er} jeudi du mois, 13h-14h - Amphi du CNRS

Projections de films scientifiques grand public récents. Sur écran géant et le café est offert ! Gratuit et ouvert à tous. Prochaines séances :

2 avril : *Toto le nématode*

7 mai : *L'énigme du deuxième tableau* et *Sur les tracés de Jean-Claude Golvin*

Infos : <http://www.cnrs.fr/languedoc-roussillon> ou Tél. : 04 67 61 22 63

CONCERT

MARK ATKINS · LE MÉTISSAGE DU RÊVE

Du Dreamtime au Dreaming...

Selon la croyance aborigène, le Temps du Rêve (Dreamtime), c'est le temps d'avant le temps, ou plutôt le temps de la création du temps, quand les Êtres Ancestraux émergent de leur sommeil sous la surface du globe. Ils arpentent la Terre, qui est nue, plate, sombre et silencieuse, et créent l'eau, l'air, le feu et les corps célestes. Puis, chacun sur une portion de territoire, ils font naître les montagnes, les plaines, les rivières, les plantes, les animaux, les hommes. Quand leur tâche fut terminée, ils retournèrent à leur sommeil éternel.

Une très belle fable, qui ressemble à bien des cosmogonies connues... mais l'histoire ne se termine pas là, le Temps du Rêve coule encore dans le présent : les règles de l'harmonie que ces êtres originels ont conférée au monde en le créant sont inscrites en tout "objet" ; chaque partie de la planète façonnée par l'un des Ancêtres est un élément de l'histoire et recèle donc une part des lois de l'équilibre global. Ainsi, le Rêve (Dreaming) habite toujours la Terre.

Observer la nature, l'écouter, c'est faire un pas dans la connaissance de cette harmonie. Tout acte artistique n'est pas une création au sens où nous l'entendons, ni une simple représentation du monde, mais un moyen d'être au contact du Rêve. Les peintures, les chants, la musique sont autant de façons de s'approcher de l'harmonie fondamentale et de la perpétuer.



Mercredi 22 avril à 21h au JAM

Entrée : 12 € - Pass culture : 5 €

Un musicien au confluent des cultures australiennes

« Si la terre avait une voix, ce serait le son du didgeridoo », disent les Australiens aborigènes. Le didgeridoo fait partie de leur culture depuis la nuit des temps. C'est un tube de bois creux, traditionnellement fabriqué à partir d'une branche d'eucalyptus que les termites ont creusée et dont les hommes confectionnent l'embouchure avec de la cire d'abeille. Le son du didgeridoo est comme un bourdon profond, que le joueur peut rythmer, moduler de "mots" pour évoquer les bruits des éléments naturels ou les cris de tout ce qui vit sur terre.

Avec ses didgeridoos, sa guitare et son harmonica, Mark Atkins joue aussi bien en solo qu'avec des grandes formations ; il mêle le son d'une musique venue tout droit du bush australien au folk, au jazz, au blues, au classique ou à l'électro (il a collaboré entre autres avec Robert Plant et Jimmy Page, Ravi Shankar, Ornette Coleman, le London Philharmonic Orchestra, Matt Goodwin, Krak in Dub...).

Aborigène par sa mère et irlandais-australien par son père, Mark Atkins unit ces deux cultures dans sa musique. En portant le didgeridoo hors des sentiers traditionnels, il fait connaître aux habitants des cinq continents un univers que bien des Australiens blancs sont les premiers à oublier, si ce n'est pour en faire l'image d'un tourisme "écologique" et "culturel", à vendre à ceux qui, précisément, ne cherchent que des images pour agrémenter leur monde devenu vide de sens. Pourquoi ne pas plutôt nous laisser emporter par la musique de Mark Atkins et entrer nous aussi dans le Rêve, puisqu'il est en toute partie de la planète ?



Pascale Climent-Delteil

Pour le découvrir avant le concert : <http://www.myspace.com/markyidakiatkins>

Équipe de rédaction avril 2009

Jannika Laxén, Mélanie Beaujouin, Catherine Morales, Éric Perera, Aurélie Cailleau, Alban Gassenq, Emmanuel Clerc, Pascale Climent-Delteil

Quoi d'Neuf Doc' ? est une publication de l'association Contact éditée en 300 exemplaires.

Les membres de l'association Contact sont principalement des doctorants qui s'investissent tout au long de l'année.

Si vous aussi vous avez envie de vous investir, venez nous rejoindre !

Permanence les mercredis de 12h30 à 14h00 – UM2, bât 13, 3^{ème} étage

Antenne UM3 : Maison des Étudiants, salle 06 – tél. : 04 67 14 24 92

Tout élève ou ancien élève des écoles doctorales de l'Académie de Montpellier est membre de droit de l'association Contact.

L'adhésion est gratuite. Soutenez notre action en adhérant à Contact !

ASSOCIATION CONTACT – Université Montpellier 2 – Boîte11 Place E. Bataillon – Bâtiment 13

Téléphone : 04 67 14 48 16 www.contact.asso.fr actifs@contact.asso.fr